

L'argent public

L'argent public, c'est essentiellement celui qui est collecté par les impôts directs et indirects. L'impôt opère une redistribution entre les catégories socio-professionnelles, qui est une question de choix politique. Les minima sociaux assurent une redistribution vers les classes favorisées. La plupart des niches fiscales constituent une redistribution vers les riches. La charge des intérêts de la dette contractée sur le marché international des capitaux constitue une redistribution vers les prêteurs étrangers.

L'argent public sert à financer des services indispensables au bon fonctionnement d'une société développée : notamment l'éducation, la recherche, l'environnement, la sécurité, la santé. La protection sociale obligatoire, en assurant un revenu aux retraités et aux chômeurs, en finançant les dépenses de santé, assure le respect d'un principe de solidarité.

Les prélèvements obligatoires, qui rassemblent impôts et cotisations sociales, ont été de l'ordre de 44% du produit intérieur brut (PIB) en 2010. Cela signifie-t-il que l'on travaille quasiment un jour sur deux pour l'Etat, comme le répètent complaisamment les partisans du "moins d'impôt"? Evidemment non. Les sommes prélevées sur les revenus, le patrimoine, les dépenses de consommation nous reviennent sous forme de production de biens publics ou sous forme de redistribution.

Sans le fruit de ces prélèvements, pas d'accès gratuit à l'éducation et aux soins de santé, pas de pensions de retraite, pas de routes, pas d'assistance aux plus pauvres, pas de sécurité, etc.

Education, défense, justice, politique sociale, investissements publics..., payés par chacun à travers les impôts et cotisations sociales, bénéficient aussi à tous.

L'argent public doit servir à financer les besoins économiques et sociaux, pas à payer les conséquences de la crise financière

La dette publique est-elle insupportable ?

Oui dans la mesure où elle est largement le résultat de cadeaux aux grandes entreprises et du renflouement des banques par l'Etat, lors de la crise financière.

Non quand elle devient un instrument de politique économique, pour développer les investissements et relancer la consommation. Mais au lieu de cela, l'Etat privilégie la baisse des dépenses et la réduction des prélèvements obligatoires. Une option qui prend le contre-pied à la fois de la justice sociale et de la croissance économique. Mais qui satisfait pleinement les intérêts des plus aisés.

Les agents du service public, confrontés aux besoins sociaux, attachés à l'intérêt général au-delà de leurs intérêts particuliers, sont majoritairement opposés à ces choix.



Budget de l'État : quelques chiffres

Le déficit budgétaire de l'Etat français s'est établi au niveau de 148,8 milliards d'euros en 2010, contre 138 milliards l'année précédente. Il a été inférieur d'un milliard d'euros l'an dernier par rapport aux dernières prévisions gouvernementales.

Cela devrait permettre au déficit public, qui intègre également les comptes de la Sécurité sociale et des collectivités locales, d'être en ligne avec les prévisions, autour de 7,7% du produit intérieur brut (PIB), voire légèrement en dessous.

Le trou dans les finances publiques a été creusé par la crise et le plan de relance de l'économie. Il devrait commencer à se résorber cette année : la France s'est engagée à ramener le déficit public à 6%, puis 4,6% l'an prochain et 3%, le plafond autorisé par les traités européens, en 2013. Pour cela, le déficit de l'Etat doit être réduit en 2011 de plus de 57 milliards pour s'établir en fin d'année à 91,6 milliards. A la fin décembre 2010, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) se sont établies à 274,9 milliards d'euros, contre 237,2 milliards un an plus tôt, détaille le ministère du Budget dans un communiqué.

Les recettes fiscales, qui s'étaient effondrées en 2009 avec la récession, ont rebondi de 17% en 2010. L'impôt sur les sociétés, dont le produit avait été le plus affecté, a regagné 57,2%, la TVA (+7,5% à périmètre courant) et l'impôt sur le revenu (+1,7%) progressant aussi mais moins fortement. Les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) ont, elles, atteint au 31 décembre 425,7 milliards, contre 367,1 milliards fin 2009.

Ce bond prend notamment en compte les dépenses exceptionnelles au titre des "investissements d'avenir" financés par le grand emprunt, pour 32,4 milliards, et une compensation ponctuelle pour les collectivités locales liée à la réforme de la taxe professionnelle, pour le même montant.



Dettes publiques : de quoi s'agit-il exactement ?

Un discours dans l'air du temps met en exergue le montant de la dette publique de notre pays, plus de 1500 milliards d'euros fin 2010, soit presque 82 % du PIB -alors que les critères de convergence de Maastricht fixent la barre à 60 % - et conclut que le pays serait quasiment au bord de la faillite. Cette dette est le résultat des déficits, et des emprunts faits sur les marchés financiers pour y faire face.

Variations de la dette publique

Dans le passé, les administrations publiques françaises ont connu un niveau d'endettement encore plus élevé : proche de 100 % à la fin du 19^e siècle, il demeurait autour de 80 % à la veille de la première guerre mondiale.

Durant les phases de forte croissance, le ratio se stabilise ou diminue. Plus l'économie stagne, plus la dette publique rapportée à la production nationale s'accroît. Inversement, plus l'économie est dynamique, plus cette part se réduit. Les dépenses publiques ont plutôt tendance à ralentir quand l'économie est prospère et à accélérer quand l'économie va moins bien : en période de faible croissance économique, les dépenses publiques prennent le relais pour soutenir l'activité.

Le déficit du budget de l'Etat est actuellement supérieur aux fameux critères de convergence, qui en fixent le maximum à 3 %, et on y trouve le prétexte pour justifier les coupes dans les budgets publics, les tours de vis sur les salaires, les retraites, pousser à des " transferts ", des privatisations etc. En réalité, niveau du déficit importe moins que sa finalité. Il peut en effet être un instrument de politique économique : il

peut servir de levier pour l'emploi et le pouvoir d'achat, «booster» la croissance et ainsi constituer une solution tant économique que sociale.

Une dette publique conçue pour favoriser les rentiers

Les politiques mises en oeuvre font tout le contraire : elles compriment l'emploi, le pouvoir d'achat -et donc pèsent négativement sur la croissance- et multiplient les exonérations particulièrement en direction des entreprises, baissent la fiscalité des ménages les plus aisés, participent à l'asphyxie des finances publiques. Ce déficit n'est pas un déficit permettant un investissement pour l'avenir, notamment dans un domaine stratégique comme l'éducation, mais un déficit qui procède d'une politique destinée à favoriser les plus riches.

Au nom de ce déficit on s'attaque aux services publics, et particulièrement à la Fonction publique de l'Etat. Et c'est aussi pour faire face aux conséquences cumulées de la dette qu'on tente notamment de justifier des privatisations.

Quelques conséquences des cadeaux fiscaux

En baissant les impôts des riches, les gouvernements déséquilibrent les finances publiques et obligent l'Etat à offrir des titres sur les marchés financiers, dont les intérêts sont payés par l'ensemble des contribuables. Et il est plus intéressant de gérer son portefeuille de titres que d'investir dans le secteur productif. Les plus riches bénéficient donc à la fois de la diminution de leur imposition et de la rente privée qu'ils constituent d'autant plus aisément que leur imposition a diminué !

La crise de 2008 : le renflouement des banques par l'argent public

Revenons sur les crédits "subprimes" qui sont à l'origine de la crise. Des défauts de paiement ont entraîné aux Etats-Unis la mise en vente de millions de logements.

La valeur de ces dettes, transformées en produits financiers échangés entre banques, s'est effondrée. Le renflouement des banques par l'argent public a permis ensuite de spéculer sur la dette des Etats ! D'autant plus qu'en France notamment, la dette publique a été largement mise sur marché international, et non sur le marché français des emprunts d'Etat.

L'effort demandé par le FMI et les institutions financières pour les pays ciblés se traduira par une baisse du pouvoir d'achat généralisée. Pour pouvoir faire face aux difficultés engendrées par cette situation, les citoyens devront se tourner vers les banques et les organismes de crédit pour ... s'endetter.

Les aspects multiples de la crise

Il faut desserrer l'étau des marchés financiers. Pour que tout cela soit possible, pour qu'on puisse avancer dans ce processus, il est crucial de reprendre le pouvoir sur l'argent public, celui des banques, celui des entreprises.

La crise que nous vivons est la conséquence de décisions politiques des grands Etats capitalistes depuis la fin des années 70. Libre circulation des capitaux, triomphe des thèses monétaristes, privatisation des services publics, dérégulation des économies et des échanges internationaux au profit des multinationales et des groupes financiers, réduction des politiques publiques à l'impuissance. Les peuples en payent aujourd'hui chèrement le prix. La crise ne trouve pas ses racines dans la seule sphère financière. Elle est liée à la recherche du taux de profit maximum, qui représente l'alpha et l'oméga des décisions essentielles. C'est la caractéristique même du capitalisme. C'est vrai, bien sûr dans la finance mais c'est vrai aussi dans le quotidien de la gestion des entreprises avec les conséquences que l'on connaît sur l'exploitation des salariés de tous les secteurs et sur l'étranglement des PME par les donneurs d'ordre et/ou par les banques.

La crise, c'est aussi le triomphe de la mise en concurrence généralisée des travailleurs à l'échelle de la planète, de la course au moins disant social. C'est la

lutte à couteaux tirés pour s'assurer, parfois par la guerre, la maîtrise des matières premières et des sources d'énergie. C'est la logique prédatrice du capital qui ravage l'écosystème.

En France, comme dans de nombreux pays, l'avenir apparaît bouché pour la majorité du peuple et notamment pour la jeunesse qui redoute un niveau de vie moins important que celui de la génération précédente, et une insécurité sociale plus importante. Le chômage massif et la précarité galopante font des ravages, avec leurs répercussions y compris sur la santé.



De l'argent pour les banques, mais pas pour les services publics et les besoins sociaux ?

La crise financière aura vu une gigantesque mobilisation de fonds publics et des injections massives de liquidités monétaires pour sauvegarder le système bancaire de l'effondrement et du collapsus final.

Il s'agit d'un fait qui a frappé les esprits et l'opinion publique, médusée de voir comment tout d'un coup des plans de sauvetage se chiffrent en dizaines voire centaines de milliards d'euros pouvaient être dégagés en un tour de main alors même que, quelques mois plus tôt, toute injection, même infinitésimale, dans des programmes budgétaires

sociaux ou d'utilité publique était minutieusement pesée et soupesée au nom de sacro-saints principes d'orthodoxie et d'efficacité budgétaires.

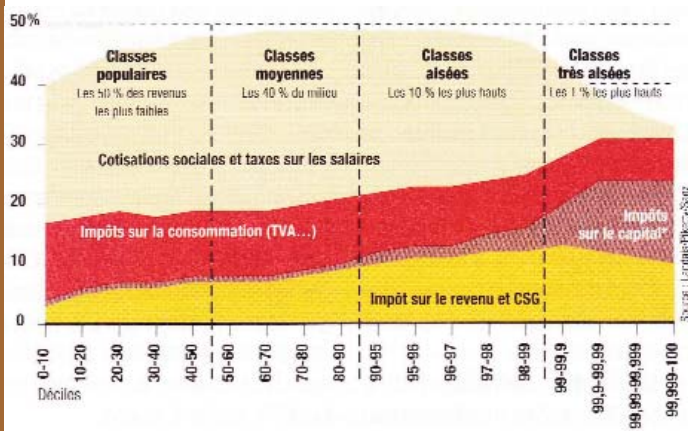


Argent public et coût de la vie

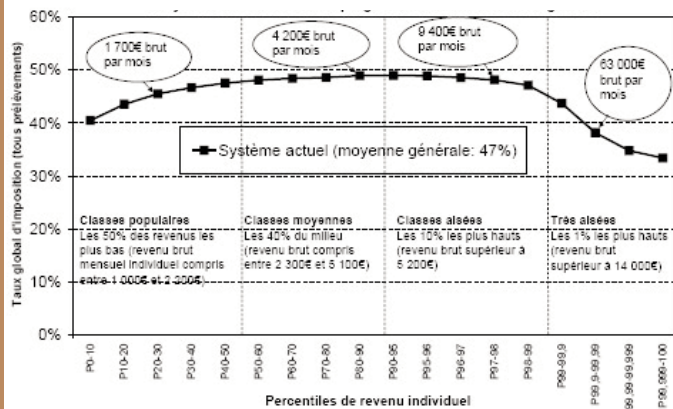
Un système fiscal faiblement progressif ...

voire même franchement régressif

Poids des différents impôts selon le niveau de revenus, en % du revenu, en allant des plus faibles revenus aux plus élevés.



Ce graphique montre le taux global d'imposition, en incluant tous les prélèvements, selon le niveau de revenus : du décile de population ayant les plus faibles revenus aux plus élevés, le dernier décile étant décomposé jusqu'à parvenir aux très hauts revenus.



Le RSA, insuffisant pour sortir de la pauvreté

Un des aspects du RSA est de permettre à des travailleurs pauvres à temps partiel de compléter leur revenu.

Assistance ? En réalité le chômage vient de ce que ... il n'y a pas assez d'emplois. Certaines personnes connaissent aussi des difficultés particulières : malades, ou sans permis de conduire, ou sans véhicule, ou devant s'occuper d'un proche, etc.

Le RSA taxe-t-il vraiment les riches pour aider les pauvres ? En réalité le capital est taxé beaucoup moins que le travail et ce dispositif revient à ce

que la solidarité nationale s'adresse non pas à des personnes sans emploi ou malades ou âgées masi à des travailleurs. Ce qui consacre le fait que des entreprises versent des salaires trop faibles pour pouvoir vivre dignement, et que beaucoup d'emplois ont été créés dans un cadre de précarité et de temps partiel. Avec le RSA, les entreprises sont d'autant plus incitées à proposer des emplois de quelques heures de travail par semaine, emplois que les personnes seront de plus en plus "incitées", ou contraintes, à accepter.

Comment aider les riches en ayant l'air d'aider les pauvres : le gouvernement est devenu expert en la matière.

Crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt : coûteux mais inefficace

Le paquet fiscal voté en 2007 incluait un crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunts immobiliers : un avantage réservé aux accédants à la propriété, sans condition de ressources, qui pouvait atteindre 9000 euros par an et par ménage pendant 5 ans. Cette mesure a probablement contribué à pousser les prix à la hausse et donc a peu ou pas amélioré la solvabilité des ménages. Par ailleurs, les banques ne prenaient pas en compte cette aide fiscale différée dans l'évaluation des dossiers.

Ce crédit d'impôt s'est avéré cependant très coûteux : la facture devrait être de 2 milliards d'euros en 2011. Il a fini par être abrogé et remplacé par un plus classique prêt à taux zéro, mais le budget de l'Etat en sera encore pénalisé pendant 5 ans. En tout, cela aura coûté près de 10 milliards d'euros au contribuable.

Pas assez de logements sociaux

Au lieu d'accentuer l'effort en faveur du logement social, le gouvernement multiplie les coupes budgétaires. Entre 2000 et 2008, l'effort de l'Etat pour le logement social a reculé de 0,25 points de produit intérieur brut (PIB). En même temps, il retirait du secteur des recettes fiscales supplémentaires équivalant à 0,31 % du PIB : surtout les subventions aux organismes HLM pour la

construction d'immeubles, passées de 716 millions d'euros en 2009 à ... 270 en 2011.

Par ailleurs, les subventions promises à la rénovation des quartiers et à la résorption de l'habitat insalubre ont disparu.

A terme, les fonds du livret A aujourd'hui orientés par la Caisse des Dépôts vers le financement des bailleurs sociaux, pourraient être à l'avenir affectés à d'autres activités, comme le financement des entreprises.

Essence : trop de taxes

Beaucoup de salariés sont obligés d'utiliser leur voiture pour aller travailler. Sur fond de flambée des cours du brut, les prix de l'essence en France ont battu leurs records historiques. Le gouvernement, qui se prive de toute marge de manoeuvre budgétaire, a pourtant exclu toute baisse de taxes susceptible de soulager le porte-monnaie. L'Etat dit ne pouvoir rien faire, alors que 60 % du prix de l'essence est composé de taxes. Le super sans plomb 95 dépasse la barre de 1,50 euro/litre toutes taxes comprises. Hors taxes, il ne vaut que 0,649 euro.

Les rémunérations des agents publics

Les rémunérations des agents publics : un poids ou un élément positif non seulement pour les services publics mais aussi pour l'économie ?

Les rémunérations des agents publics jouent un rôle de «stabilisateurs automatiques» en cas de crise de la demande : la stabilité -même si elle devient relative avec la montée de la précarité- des rémunérations, la garantie d'emploi des fonctionnaires, font que ces revenus sont orientés vers la consommation et soutiennent l'activité économique.

Il y a moins de fonctionnaires en France que dans certains autres pays comparables

Modérément, démontre le dernier rapport du Centre d'analyse stratégique (CAS). La fonction publique y reste certes élevée mais pas de façon anormale en comparaison avec les autres pays de l'OCDE. En 2008, l'on comptait en France 90 fonctionnaires pour 1 000 habitants. Un chiffre comparable à celui du

Royaume-Uni, mais de presque deux fois plus élevé qu'en Allemagne. Outre-Rhin, l'on dénombre 50 emplois publics pour 1000 habitants.

Un peu moins d'un quart des actifs (22 %) en France travaille pour la fonction publique. Un pourcentage qui place le pays juste derrière la Finlande (24 %), le Danemark (29 %), la Suède (29%) et la Norvège (30 %). Alors que chez le voisin allemand, comme aux Pays-Bas, la fonction publique occupe 10 % de la population active.

22 % de fonctionnaires en France, 30 % en Norvège

En 2011 comme en 2012 : gel des salaires et flambée des prix !

Le 19 avril, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la Fonction publique ont annoncé pour la seconde année consécutive le gel des salaires pour les 5,2 millions de fonctionnaires. Cette mesure est sans précédent depuis la Libération. En octobre, la Cour des comptes avait estimé que le gel de nos salaires devrait être poursuivi jusque fin 2013.

Cette décision s'inscrit dans un contexte de hausse des prix, notamment ceux de l'énergie. Le prix des produits pétroliers a augmenté de 20% depuis un an tandis que la privatisation d'EDF-GDF provoque une hausse constante des prix de l'électricité qui devrait atteindre 30% d'ici 2015. Sur un an, l'inflation atteint les 2%, mettant en branle tous les mécanismes automatiques de revalorisation du SMIC et du taux du livret A.

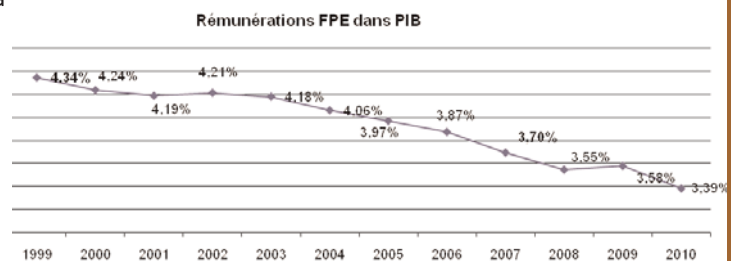
Depuis 1998, la valeur du point d'indice a décroché de 11% par rapport au coût de la vie. L'inflation a été de 22% sur cette période tandis que le point d'indice n'a été revalorisé que de 11%. Pour un agent de catégorie C, cela correspond à une perte mensuelle de pouvoir d'achat de 150 à 219€ [indices compris entre 295 et 430], pour un agent de catégorie B de 151 à 280€ [indices compris entre 297 et 551], pour un agent de catégorie A de 172 à 418€ [indices compris entre 339 et 821].

On assiste à une smicardisation des grilles indiciaires dont l'amplitude doit être mesurée à l'aune de l'indice plancher de la Fonction publique, indice qui ne cesse d'augmenter à chaque indexation du SMIC sur les prix et qui est aujourd'hui de 295 points. Ainsi, l'indice d'un ADJAENES plafonne à 1,4 SMIC, celui d'un SAENES n'atteint jamais deux SMIC, tandis que celui d'un ADAENES ne dépasse deux SMIC qu'au 11ème échelon

Salaires de la Fonction publique : quelques chiffres

- Perte nette de pouvoir d'achat du point d'indice de 2000 à fin 2011 : -11,3%
- Allègement de l'ISF = 900 millions d'euros par an. Avec cette somme, il aurait été possible d'augmenter de 1% la valeur du point d'indice dans la FPE.
- 11 fois depuis juillet 2000, le gouvernement a été juridiquement contraint de relever le minimum de traitement, **une course derrière le SMIC** traduite par une hausse de 17%.

La part des rémunérations de la Fonction publique d'Etat dans le PIB a baissé de plus d'un point depuis 1999 : elle est passée de 4,34 % à 3,39 % (voir graphique ci-dessous).



Le financement public des entreprises

Financements publics des entreprises : une dérive inquiétante

En France, une entreprise du CAC 40 sur quatre ne paye pas l'impôt sur les sociétés, dont Total, Danone, GDF-Suez... Le coût annuel des niches fiscales et sociales pour les entreprises est de 172 milliards d'euros (source : le Conseil des prélèvements obligatoires).

Avec cette somme, on pourrait faire bien des choses : financer la sécurité sociale, les retraites, les hôpitaux, l'école publique, augmenter les salaires, créer les emplois socialement utiles, développer la recherche...

Au lieu de ça, l'argent va à la spéculation, aux délocalisations et à la dérégulation, quelles qu'en soient les conséquences sociales ou environnementales.

Les « assistés » sont bien les entreprises et non ceux qu'elles ont appauvri en gelant leurs salaires ou en supprimant ou précarisant leurs emplois.

Impôt : le CAC paie moins que les PME

Les grandes entreprises cotées au CAC 40 contribuent proportionnellement moins à l'impôt sur les sociétés (IS) que les PME, qui réalisent une part moindre des bénéfices nationaux. Une réalité mise au jour par le conseil des prélèvements obligatoires (CPO). Selon le CPO, les grandes entreprises françaises cotées au CAC 40 paient 2,3 fois moins d'impôt sur les bénéfices que les PME. Les entreprises de moins de 20 salariés sont assujetties à un taux d'IS de 30 %. Pour celles de plus de 500 salariés, ce taux tombe à 20 %, et à 8 % pour les sociétés du CAC 40.

La raison en est simple : la prolifération des dispositifs

d'exonération, de crédits d'impôt et autres transferts de bénéfices vers des filiales à l'étranger – ce que ne peuvent se permettre les PME qui n'en possèdent pas – ont fortement diminué la base taxable de l'IS ». Taxés comme les PME, les grands groupes cotés paieraient 15 milliards d'euros d'IS contre 6,5 actuellement.

Seuls les bénéfices réalisés en France sont en principe imposables à l'IS, alors qu'une part significative de la profitabilité de ces groupes est située hors de France ».

Total (10,3 milliards de profits en 2010) n'a pas payé d'impôt sur les sociétés l'an dernier...

Des grands groupes négocient avec Bercy pour prolonger des dispositifs fiscaux avantageux...

Une entreprise n'est taxée que sur les bénéfices qu'elle réalise dans l'Hexagone...

Le gouvernement a demandé une contribution exceptionnelle d'environ 100 millions d'euros aux groupes pétroliers pour atténuer la facture de carburants des Français.

Une goutte d'eau pour Total qui réalise les plus gros bénéfices du CAC 40. Et ne paie quasiment aucun impôt sur les sociétés.

Le groupe serait même en train de négocier avec Bercy la possibilité de réduire à nouveau, voire d'annuler, son imposition d'ici à 2013.

Pourquoi Total ne paie aucun impôt sur les sociétés ?

Une entreprise n'est taxée que sur les bénéfices qu'elle réalise dans

l'Hexagone. Or, l'activité de Total en France est déficitaire depuis 2009. L'« optimisation fiscale » est aussi l'un des sports favoris des grands groupes français. De complexes mécanismes financiers permettent de réduire le montant de l'impôt.

... de plus, certains groupes peuvent déduire de leur impôt payé en France les déficits de leurs filiales à l'étranger

Cette niche fiscale avantageuse est accordée à quelques entreprises (Total, Essilor, Danone, Saint-Gobain, Schneider Electric) : le bénéfice mondial consolidé.

Créé en 1965, ce régime fiscal permet à certains groupes de déduire de l'impôt payé en France les résultats de leurs filiales à l'étranger.

Il est donc surtout intéressant pour les entreprises qui réalisent d'importants bénéfices dans l'Hexagone et sont déficitaires dans d'autres pays.

-En octobre 2010, le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) avait demandé la suppression de ce dispositif, dont « l'utilité économique n'est pas démontrée ».

Il coûte en outre très cher au budget de l'Etat, c'est-à-dire aux contribuables que nous sommes. Bercy estime que 460 millions d'euros lui seront ainsi consacrés cette année.

Un montant sous-évalué ? Le seul groupe Vivendi aurait reçu 580 millions d'euros l'année dernière en vertu de ce régime avantageux.



La lente érosion du financement public de la santé

Le financement de la santé

Les dépenses de soins et biens médicaux en France sont financées par la Sécurité sociale à 76% en 2008.

La Sécurité Sociale reste de loin le premier financeur des dépenses de santé, avec 75,6% du financement. Les complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance) assurent 13,7% du financement des dépenses de santé, dont 7,7% pour les mutuelles contre 3,5% pour les assureurs. La part directe des ménages représente actuellement 9,4%.

Le temps des franchises médicales

Depuis sa création en 1945, l'assurance maladie repose sur la solidarité entre les bien-portants et les malades : tout le monde paie en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins. Ce système part du principe que nous risquons tous de devenir malades un jour ou l'autre et d'avoir besoin de la solidarité nationale. Avec les franchises, ce sont les malades qui paient pour les malades.

La santé n'a jamais été gratuite en France. Pour l'essentiel des soins, la Sécurité sociale ne rembourse pas à 100% : elle laisse une part à la charge du malade, exprimée en pourcentage et appelée "ticket modérateur", dans le but avoué de "modérer" les dépenses de santé. Exemple : la consultation d'un

médecin généraliste, facturée 22 euros, n'est remboursée qu'à 70% par la Sécu. Le ticket modérateur est de 30%.

La réforme de 2004 a donné le jour à de nouveaux forfaits sur les soins. Le principe est de faire payer davantage les malades et donc, concrètement, baisser les remboursements de l'assurance maladie. La liste s'allonge de manière inquiétante : forfait de 1 euro à chaque consultation ou analyse biologique, 0,5 euro par boîte de médicaments, forfait de 18 euros à l'hôpital sur les actes médicaux supérieurs à 91 euros. Le principe de solidarité en danger.



La fiscalisation progressive de la sécurité sociale

La Cour des comptes préconise, dans son rapport comparant les prélèvements sociaux en France et en Allemagne remis le 4 mars, d'orienter la politique fiscale vers «le rééquilibrage des finances publiques et l'amélioration de la compétitivité». Au nom de cette compétitivité, la Cour des comptes demande à la France de réduire les «divergences» avec l'Allemagne en augmentant les taux de la TVA, pour permettre de réduire le déficit public et les cotisations patronales.

Moins de fiscalité sur le capital contre plus de TVA et de taxes environnementales est donc la solution préconisée. Il s'agirait d'accélérer une évolution constatée depuis plusieurs années en France : la fiscalisation progressive de la protection sociale, sur le modèle d'outre-rhin. Avec l'introduction de la CSG, de la CRDS et d'autres prélèvements sociaux, comme le financement du RSA, les impôts et taxes représentaient 28 %

des ressources de la Sécurité sociale en 2007, contre 5 % en 1991. Cela n'a réglé ni le financement de la protection sociale ni le déficit public.

Les solutions préconisées par la Cour des comptes reposent sur l'idée que les prélèvements obligatoires sont plutôt un poids et que le coût du travail serait plus élevé en France.

Loin d'être des handicaps, les salaires, les prélèvements sociaux et les dépenses publiques sont plutôt des atouts pour la compétitivité : l'éducation, la santé, le sentiment de sécurité dans sa vie professionnelle,

la garantie d'une retraite digne, autant d'éléments qui au total favorisent la sérénité au travail comme dans la vie personnelle. La productivité du travail en France est une des meilleures du monde et c'est bien un élément déterminant de la compétitivité du pays.

C'est plutôt le versement de dividendes mirobolants qui pèse sur l'investissement et donc sur la compétitivité des entreprises.

Un transfert massif des cotisations sur d'autres sources de financement entraînerait des hausses importantes de ces prélèvements. Ainsi un financement intégral de la protection sociale par l'impôt sur le revenu multiplierait celui-ci par 4,8.

Fiscalisée, la protection sociale pourrait ne plus être un jour assurée : faisant partie du budget de l'Etat, elle serait plus que jamais entre les mains de la majorité politique du moment.



Le financement public de l'éducation

L'argent public doit aller à l'école publique

Depuis la loi Debré de 1959, l'Etat a permis à l'école privée de concurrencer l'école publique par la sélection et d'avoir le soutien financier de l'Etat pour le faire.

Avec un objectif de 80 % d'une classe d'âge accédant au baccalauréat, l'arrivée d'enfants venant de milieux sociaux défavorisés et des classes surchargées, l'école publique a connu des difficultés. Il aurait fallu augmenter le taux d'encadrement et diminuer le nombre d'élèves par classe, notamment dans les ZEP. Mais au lieu de concentrer ses moyens au service de l'école publique, l'Etat a augmenté les crédits alloués à l'école privée. Alors qu'il existe des centaines de communes sans école publique, l'Etat et les collectivités financent quasiment à parité la scolarisation d'un élève dans le privé et dans le public.

Au lieu de profiter du tassement de certaines classes d'âge pour faire baisser le nombre d'élèves par classe, le gouvernement préfère diminuer le nombre de professeurs. Les classes restent donc surchargées, notamment dans les quartiers populaires.

Les partisans de l'école privée ne veulent pas d'une guerre frontale avec l'école publique. Mais ils avancent avec une grande détermination. Par le biais du "chèque éducation", chaque élève recevrait directement l'aide de l'Etat pour choisir de s'inscrire dans le privé ou dans le public. Une idée empruntée au modèle anglo-saxon. Est-ce ainsi que sera assurée la cohésion sociale ?

Privatisation et professionnalisation de l'enseignement progressent au détriment de l'école publique et du principe de laïcité.

Des défis considérables à relever

Il faut faire face à l'échec scolaire persistant, en finir avec les sorties sans qualification du système éducatif de trop nombreux jeunes, assurer la réussite de tous à tous les niveaux. La FSU a mis en débat dès le mois de novembre « 20 propositions pour l'Ecole » afin de contribuer à l'amélioration du système éducatif.

Mais le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il est possible de faire mieux avec moins. Nul n'ignore que sa politique éducative est conduite par celle de la réduction des dépenses publiques pour diminuer les déficits publics. L'ampleur des suppressions de postes dans l'Éducation, avec plus de 16 000 postes encore supprimés à la prochaine rentrée, alors que 62 000 élèves supplémentaires sont attendus, et les transformations radicales à l'œuvre dans le système éducatif qui instaurent une école de plus en plus ségrégative ne permettront

pas de relever ces défis et d'assurer enfin la réussite de tous les élèves.

Le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il est possible de faire mieux avec moins

C'est une autre politique, d'autres moyens, une autre dynamique à tous les niveaux du système éducatif qu'il faut mettre en œuvre.

La FSU dénonce les suppressions de postes, demande un collectif budgétaire qui permette d'assurer la prochaine rentrée scolaire dans de meilleures conditions pour les élèves, l'ouverture de discussions sur les réformes en cours (formation des enseignants, lycée, voie professionnelle, dispositif (E)CLAIR...) et l'amélioration des conditions de travail des personnels malmenés dans leur professionnalité et notamment les personnels non titulaires.



Le CNESER du 17 janvier a déploré le désengagement budgétaire de l'État et dénoncé un budget insuffisant.

Avec les Equipex, les Labex et les IDex, c'est l'atomisation du service public d'enseignement supérieur et de recherche, la mise à l'écart d'équipes, de laboratoires ou d'établissements,

l'augmentation de la précarité qui se poursuivent. Dans les établissements et les organismes, les conditions de travail des personnels s'aggravent. Les conditions de vie et d'étude des étudiants se dégradent.

L'enseignement supérieur et la recherche ont besoin d'une tout autre politique.

En conséquence, les organisations soussignées de l'enseignement

supérieur et de la recherche ne se rendront pas aux vœux de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Paris, le 24 janvier 2011

Signatures : FSU (SNESUP - SNCS - SNASUB - SNEP) CGT (SNTRS - FERC SUP) SOLIDAIRES (SUD Etudiant - SUD Recherche EPST) SLR SLU